



## Prix UNESCO-Hamdan

# pour le développement des enseignants

Appel à nominations et à candidatures 2023

**Date limite : 31 octobre 2023**

Le Prix UNESCO-Hamdan pour le développement des enseignants a été créé en 2008 pour soutenir l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage en vue d'atteindre l'Objectif de développement durable 4 relatif à une éducation de qualité, qui est l'une des priorités de l'UNESCO.

Le Prix est attribué tous les deux ans à trois lauréats dont les projets visent à améliorer les performances et l'efficacité des enseignants dans le monde entier.

Il bénéficie du soutien généreux de la Fondation Hamdan aux Émirats arabes unis et s'élève à 300 000 dollars, divisé en parts égales entre les trois lauréats.

# Qui peut soumettre un projet ?

- Institutions ou organisations ; organisations gouvernementales ou non gouvernementales internationales ou nationales ; établissements d'enseignement ou de recherche actifs dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage.
- Organisations et institutions candidates désignées par un organisme officiel de nomination :
  1. États membres en consultation avec leurs [Commissions nationales](#) ;
  2. [Organisations non gouvernementales en partenariat officiel avec l'UNESCO](#) et actives dans un domaine couvert par le Prix.
- Les candidatures doivent être soumises uniquement en anglais ou en français.
- Seuls les projets d'organisations et d'institutions seront pris en considération. Les candidatures présentées par les candidats eux-mêmes ne sont pas éligibles pour le Prix et ne seront pas prises en compte.

# Quelles sont les conditions d'éligibilité du projet ?

1. Le projet doit avoir apporté une [contribution significative à l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage](#), conformément aux principes et objectifs de l'UNESCO dans ce domaine.
2. Le projet doit être exemplaire et susceptible de stimuler des initiatives similaires ; il doit avoir démontré son efficacité dans la mobilisation de nouvelles ressources intellectuelles et matérielles.
3. Le projet doit être en place depuis au moins **trois ans** au moment de la présentation de la candidature.

# Comment proposer un projet ?

Les candidatures peuvent être soumises de deux manières :

1. Les candidats peuvent contacter la Commission nationale auprès de l'UNESCO de leur pays, ou une organisation non gouvernementale en partenariat officiel avec l'UNESCO et active dans un domaine couvert par le Prix, afin de solliciter une lettre de nomination ;
2. Les instances de nomination identifient les candidats et leur envoient une lettre de nomination.

Chaque instance peut nommer jusqu'à **cinq candidats** avant la date limite, et la lettre de nomination doit être conforme aux [exigences du Prix](#). La lettre de nomination doit être téléchargée par les candidats sur la plateforme en ligne. Dans des cas exceptionnels où les candidats n'ont pas accès à Internet, les instances de nomination peuvent demander l'accès à la plateforme en ligne pour soumettre la candidature des candidats.

## Comment postuler ?

1. Les candidats doivent [s'enregistrer en ligne](#) pour demander un compte. Ce faisant, les candidats doivent se conformer aux conditions d'admissibilité.
2. Une fois l'inscription terminée, seuls les candidats éligibles recevront un lien d'invitation par courriel pour accéder et remplir le formulaire de candidature en ligne.
3. Les candidats recevront une notification par courriel une fois qu'ils auront soumis leur candidature. L'instance de nomination reçoit également une notification automatique de la candidature dès que celle-ci est soumise.
4. Une fois que la candidature soumise est reçue par le Secrétariat du Prix, la procédure de candidature est terminée.

**Scanner pour soumettre votre projet :**



## Quelle est la date limite pour postuler ?

La date limite de soumission des candidatures est fixée au **31 octobre 2023** (minuit, heure de Paris). La plateforme en ligne sera fermée au-delà de cette date.

## Procédure de sélection

1. Le Secrétariat du Prix examine toutes les candidatures reçues avant la date limite et transmet les candidatures éligibles au jury international du Prix.
2. Le jury international se réunit en personne pour évaluer les candidatures.
3. La Directrice générale de l'UNESCO sélectionne les trois lauréats sur la base des recommandations émises par le jury international.
4. Le Prix est attribué aux lauréats lors d'une cérémonie officielle organisée le 5 octobre 2024, à l'occasion de la Journée mondiale des enseignants, au Siège de l'UNESCO à Paris (France).

## L'UNESCO : chef de file pour l'éducation

L'éducation est la priorité absolue de l'UNESCO car c'est un droit humain fondamental qui constitue la pierre angulaire de la paix et du développement durable. L'UNESCO est l'agence des Nations Unies spécialisée pour l'éducation. Elle assure un rôle moteur aux niveaux mondial et régional pour renforcer le développement, la résilience et la capacité des systèmes nationaux d'éducation au service de tous les apprenants. L'UNESCO dirige également les efforts pour répondre aux défis mondiaux actuels par le biais de l'apprentissage transformateur, en mettant particulièrement l'accent dans toutes ses actions sur l'égalité des genres et l'Afrique.



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

## L'agenda mondial Éducation 2030

En tant qu'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation, l'UNESCO est chargée de diriger et de coordonner l'agenda Éducation 2030, qui fait partie d'un mouvement mondial visant à éradiquer la pauvreté, d'ici à 2030, à travers 17 Objectifs de développement durable. Essentielle pour atteindre chacun de ces objectifs, l'éducation est au coeur de l'Objectif 4 qui vise à « *assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* ». Le Cadre d'action Éducation 2030 définit des orientations pour la mise en œuvre de cet objectif et de ces engagements ambitieux.



## Restez en contact



### Courriel

Secrétariat du Prix  
UNESCO-Hamdan  
pour le développement  
des enseignants :  
teacherprize@unesco.org

### Adresse

Siège de l'UNESCO  
7, place Fontenoy  
75007 Paris  
France



### Page web

[www.unesco.org/fr/prizes/teacher-development](http://www.unesco.org/fr/prizes/teacher-development)  
[www.ha.ae](http://www.ha.ae)

Suivez @UNESCO\_fr sur les réseaux sociaux



Objectifs de  
développement  
durable